

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 19 N°1 FÉVRIER 2018

De beaux projets pour notre quail
Page 2



Crédit photo : Claire Garneau

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale



418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska

Socio-culturel

QUAIS DE KAMOURASKA : PHASE III

Projet de tourisme maritime



trop dispendieux de le réparer. Pour bien comprendre, la partie oblique au bout du quai mesure environ 23 m (75 pieds), c'est donc seulement le tiers qui sera coupé. Ça ne devrait pas paraître pour la peine.

Pas de bateaux, pas de quai

Le projet « Quais de Kamouraska, phase III, projet de tourisme maritime » est bien plus que la réfection du quai Taché; c'est un projet de consolidation et de développement touristique. Nous avons eu des discussions avec le ministère du Tourisme qui a bien passé le message qu'il n'y aurait pas d'argent pour un quai où aucun bateau n'accosterait, sans mise en valeur du fleuve et sans l'attraction d'une nouvelle clientèle touristique. Voilà un ministère qui n'oublie pas ses objectifs.

Ainsi, occasionnellement, des bateaux de croisières-excursions du type de ceux de Croisières Lachance et AML, pourraient venir, au gré des marées, s'accoster au quai Taché deux ou trois heures, selon leur tirant d'eau. Nous pourrions enfin revoir des bateaux au quai Taché. Ces accostages pourraient avoir lieu quelquefois par mois compte tenu des marées qui ne permettent, de jour, que 15 à 20 occasions de ce genre entre juin et octobre. On n'est plus au temps des goélettes qui arrivaient à 4 :00h du matin, jour après jour, sauf dans les très basses mers.

Si le projet se réalise, Kamouraska retrouvera une vocation maritime assez spectaculaire pour attirer du monde, mais qui ne sera pas non plus trop lourde pour le village qui doit rester un lieu où il fait bon vivre. Un lieu où il fait bon vivre, c'est aussi un village avec un quai dont nous serons fiers et

(suite en page 5)

Le titre de cet article est également le titre du projet de financement en cours pour terminer la réfection du quai Taché et plus encore.

Pourquoi parle-t-on de phase III ?

Les organisateurs du projet ont préféré « Phase III », et non la phase II du quai Taché pour bien montrer que ce projet est le long aboutissement d'une démarche qui a commencée en 1998 avec la création de Patrimoine maritime de Kamouraska. Cette dernière, avec le support indéfectible de la communauté, réussissait en 2004 à refaire le quai Miller, soit la phase I. En 2014, la partie sud du quai Taché, comprenant la descente à bateaux, a également fait l'objet d'une réfection et constitue la phase II.

La phase III vise notamment la réfection de la partie nord du quai Taché. Les murs du quai seront réparés de la même façon que dans la partie sud, soit en ajoutant des murs de 30 cm (1 pied) de largeur sur le périmètre. Le bout du quai devra être coupé de près de 8 m (25 pieds), car il serait

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0
418 492-6523 poste 3
developpement@kamouraska.ca
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
15 mars 2018

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall
Révision linguistique: Claude Langlais
Images libres de droit : Pixabay

Vie municipale

DES RÉNOS EN VUE? À VOTRE STYLO AVANT VOTRE MARTEAU!



Kamouraska est une municipalité magnifique, reconnue depuis longtemps pour son patrimoine bâti. C'est pour protéger ce patrimoine que, depuis 1999, les immeubles situés à l'intérieur du périmètre urbain sont soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Rôle du CCU

Pour veiller à la bonne application de ce règlement, le comité consultatif en urbanisme (CCU), en collaboration avec l'inspecteur de la municipalité, a pour mission d'étudier les demandes selon les critères du PIIA, pour ensuite faire des recommandations au conseil municipal qui autorisera ou non l'émission du permis. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la mise en place d'un CCU est d'ailleurs obligatoire pour les municipalités lorsqu'elles appliquent des règlements à caractère discrétionnaire tels que les PIIA.

Pourquoi demander un permis?

Ainsi, pour les résidents du secteur du village qui ont des projets de construction ou de rénovation* au cours des prochains mois, vous avez l'obligation de vous adresser au bureau municipal et payer les frais de 80\$, montant qui est demandé par la MRC. À noter qu'une demande incomplète ne pourra être étudiée, et que ça retardera alors votre projet! Veuillez donc vous assurer de fournir tous les renseignements ou documents

pertinents lors du dépôt de votre dossier (voir formulaire au dos de cette page).

Les rencontres du comité consultatif en urbanisme ont lieu mensuellement, soit le troisième lundi du mois. Il importe donc de faire sa demande à l'avance afin de s'assurer d'être à l'ordre du jour de cette rencontre.

Qu'est-ce que le PIIA?

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale est un règlement qui est traité à l'intérieur du comité CCU. Il s'applique à certains projets qui demandent une évaluation qualitative sur l'implantation et l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

Analyse des demandes

Basée sur des critères précis, cette évaluation favorise la recherche de solutions et l'harmonie du secteur villageois. Si le projet à l'étude est jugé non favorable, c'est qu'il ne respecte pas le caractère de la zone selon les critères d'évaluation qualitative du règlement. C'est une bonne façon de garder l'harmonie et l'équilibre des secteurs ciblés et surtout de conserver et d'améliorer le cadre bâti environnant!

La Municipalité a elle aussi des obligations

Chaque mois, la Municipalité doit faire un rapport des permis émis auprès des autorités concernées : MRC, Régie du bâtiment du Québec, Statistiques Canada et la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

C'est grâce à la collaboration de tous que Kamouraska pourra continuer à vieillir en beauté et pourra célébrer fièrement ses 350 ans en 2024!

*incluant les demandes de transformation, de peinture, de démolition, de déplacement de bâtiment, d'aménagement d'un terrain et de l'installation ou modification d'une enseigne



AIDE-MÉMOIRE

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR PRÉSENTER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE KAMOURASKA

Nom : _____ No de demande : _____

Adresse des travaux : _____

Nature des travaux projetés (encercler la ou les catégories concernées) :

- A. Nouvelle construction ou agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire
- B. Réparation, rénovation, restauration, réutilisation, transformation d'un bâtiment sans aucune modification de son implantation au sol
- C. Démolition partielle ou totale d'un immeuble
- D. Déplacement d'immeuble
- E. Aménagement paysager de terrain et travaux qui y sont reliés (mur, muret, clôture...)
- F. Installation ou modification d'une enseigne

Description des documents	Requis	Reçus (date)
Une description écrite des travaux.	A-B-C-D-E-F	
Joindre plan & croquis des travaux.	A-B-E-F	
Indiquer les matériaux utilisés.	A-B-E-F	
Indiquer la couleur des matériaux utilisés.	A-B-E-F	
Indiquer les grandeurs (fenêtres, portes).	A-B	
Joindre le modèle des fenêtres et/ou portes.	A-B	
Joindre un plan d'implantation avec les mesures (sur le certificat de localisation) ET/OU Indiquer sur croquis les marges (avant, arrière & latérales).	A-D-E-F	
Plan d'aménagement paysager.	A-E	
Nom et coordonnées de l'entrepreneur en construction.	A-B-C-D-E-F	
Date de début des travaux	A-B-C-D-E-F	
Valeur des travaux	A-B-C-D-E-F	



Socio-culturel

(suite de la page 2)

non un quai qui deviendra à très court terme une ruine vraiment gênante.

Consolidation et développement touristique

Kamouraska n'est pas le seul beau village le long des rives du fleuve et doit continuellement renouveler son offre touristique, si belle soit-elle. L'industrie touristique s'ajoute à celle très prospère de l'agroalimentaire pour conserver la vitalité de notre municipalité par la création d'emplois, la rétention d'argent dans la région et l'attraction de nouvelles figures. Ainsi, sur environ 50 entreprises œuvrant dans le tourisme à Kamouraska (hébergement, restauration, services et commerces de toutes sortes), la moitié sont la propriété d'entrepreneurs, jeunes et moins jeunes, venus de l'extérieur de la région, la plupart s'y étant désormais établis depuis. Vous en connaissez sans doute.

Où en est le projet ?

Plusieurs mois de travail ont permis à l'équipe de projet de

déposer le 31 janvier dernier trois demandes dans différents ministères provinciaux. Nous travaillons actuellement le financement du côté du gouvernement fédéral et recherchons des partenaires financiers pour finaliser le financement.

N'oublions pas que la Municipalité, propriétaire des quais, s'est engagée à y investir 300 000\$ et Patrimoine maritime 100 000\$ au début de 2019. Cet argent a été patiemment amassé avec l'appui de la population qui participe généreusement aux événements-bénéfices et l'aide des touristes qui donnent dans les boîtes à pensées et achètent des plaques sur les quais. Ces deux montants sont un atout précieux pour convaincre les bailleurs de fonds.

Souhaitons-nous bonne chance dans ce projet qui amène de la vitalité à Kamouraska tout en nous permettant de conserver et mettre en valeur notre patrimoine maritime!

Patrimoine maritime de Kamouraska

Café·Bistro



76, avenue Morel, G0L 1M0 | 418 308-0739
Suivez-nous sur: www.facebook.com/CoteEstKamouraska
info@cote-est-a-kamouraska.com | www.cote-est-a-kamouraska.com

Quel bonheur de vous recevoir!

Surveillez notre horaire et nos événements de février!

Suivez les activités et les nouvelles de la Municipalité de Kamouraska sur Facebook!

Ne manquez rien : abonnez-vous à *L'Infolettre* de la Municipalité de Kamouraska! Rendez-vous sur la page d'accueil du kamouraska.ca et cliquez sur le lien!






POUR PARTICIPER À LA TOURNÉE 2018
du député Bernard Généreux
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

CONTACTEZ-LE :
bernard.genereux@parl.gc.ca
www.bernardgenereux.ca







ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 492-7730

Socio-culturel



Viactive Kamouraska

Cette activité existe depuis plusieurs années et plusieurs personnes ont participé et y ont trouvé du bonheur, soit dans les exercices, jeux et même échanges sur différents sujets de leur quotidien en montrant à tous et chacun leur joie de vivre et leur bonheur de partager leur enthousiasme.

Mais depuis plus ou moins un mois, nous les responsables de cette activité, nous nous posons de sérieuses questions,

Pourquoi n'y a-t-il y a pas plus de participation à cette activité? Est-ce le jour, l'heure, l'endroit, le non intérêt

ou tout simplement que ce n'est plus nécessaire d'avoir une telle activité dans notre village?... À vous de nous répondre...

Il serait dommage pour les organisateurs qui y mettent tant d'efforts et de temps ainsi que pour les quelques personnes qui y participent que cette activité cesse, car sans une participation plus grande, c'est sûr que la continuité sera impossible.

Donc, à vous qui êtes intéressé(es) à venir vous amuser, sortir de votre routine, partager votre quotidien, votre joie...c'est un rendez-vous que l'on vous donne tous les jeudis à 13h30 à la sacristie inférieure de l'église.

Si après le 15 février aucune personne ne manifeste le désir de se joindre à cette activité, nous comprendrons malheureusement qu'il n'y a plus d'effort à déployer pour sa continuité.

Les responsables de Viactive Kamouraska



Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739
info@lefilbleu.ca • www.lefilbleu.ca



400, Chapleau
Saint-Pascal (QC)
G0L 3Y0

tél. : (418) 492-2902
télé. : (418) 492-7566

André Tanguay
Propriétaire

courriel : iga08595andre.tanguay@sobeys.com

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION

Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0



FIX AUTO
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, PROPRIÉTAIRE
DIRECTEUR D'ATELIER

216, rue Rochette
St-Pascal, Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 308-1001
Télé.: 418 308-1002
kamouraska@fixauto.com
fixautokamouraska.com

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 octobre 2017

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENTRÉE ÉLECTRIQUE DE 600A -240V AÉROSOUTERRAINE DANS UNE ANNEXE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DÉPOSÉE PAR LES ENTREPRISES JACQUES LAJOIE INC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par les Entreprises Jacques Lajoie Inc. en date du 26 octobre 2017, Projet # 819 afin de procéder à l'installation d'une entrée électrique 600a – 240v dans une annexe à l'Édifice municipal. Coût : 22 914.43 \$ (incluant les taxes applicables).

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2017

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf messieurs Robert Lavoie et Patrick Pelletier.

ACCEPTATION/REFUS DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LE PROJET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à l'ouverture de la soumission reçue dans le cadre du projet d'amélioration du Centre communautaire, la municipalité refuse la soumission déposée par Kamco Inc. puisqu'elle dépasse le montant prévu de 100 000.00 \$ suivant la demande de soumissions sur invitation faite à trois soumissionnaires. Montant de la soumission reçue : 159 000.00 \$ (taxes incluses).

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

OUVERTURE ET ACCEPTATION DES OFFRES D'ACHAT POUR MATÉRIEL INUTILISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte les soumissions pour le matériel au plus haut soumissionnaire soit : Ferme JÉPAL Inc. : 3 202.00 \$ pour la génératrice ; Ferme Kamouraska 2000 Inc. : 252.50 \$ pour l'escalier en métal ; Gilles Drapeau : 251.71 \$ pour les toiles/auvents.

SUIVI DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Aucune entente n'a été prise par certains propriétaires qui avaient été avisés de prendre entente avant le 4 décembre 2017. Un deuxième avis et un appel téléphonique seront faits auxdits propriétaires en leur mentionnant qu'ils auront jusqu'au 8 mars prochain pour prendre entente. Une entente a été acceptée pour un propriétaire.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1991-01 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIFS AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2017-07 sans modifications. *(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).*

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 (premier projet) VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1991-02 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 2017-08. *(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le*

consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).

RÈGLEMENT 2017-09 (projet) VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1991-03 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter le projet du règlement numéro 2017-09. *(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).*

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Michel Dion qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement établissant le tarif et les taxes du budget de l'année financière 2018 ainsi que le plan triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

Conseil municipal de Kamouraska



AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Robert Lavoie qu'à une séance ultérieure, la Municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de stabilisation de l'Aboiteau Kamouraska/Saint-Denis exécutés en 2017 selon l'acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska.

RÉSOLUTION POUR NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU CCU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la venue de monsieur Dany Bossé à titre de nouvel administrateur et représentant des citoyens au CCU pour un mandat de deux (2) ans jusqu'en décembre 2019 ; QUE le mandat de monsieur Steve Dumont, président du CCU et représentant des citoyens, est renouvelé pour une période de deux (2) ans jusqu'en décembre 2019 ; QUE madame Viviane Métivier, représentante du conseil municipal, est mandatée pour une période de deux (2) ans jusqu'en décembre 2019 ; QUE le mandat de monsieur Denis Turgeon, représentant des citoyens, est renouvelé pour une période de deux (2) ans jusqu'en décembre 2019 ; QU'UN poste de représentant du conseil municipal demeure vacant.

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Robert Lavoie qu'à une séance ultérieure, la Municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts des travaux sur le cours d'eau Chalout exécutés en 2017 selon l'acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska.

AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Michel Dion qu'à une séance ultérieure, la Municipalité adoptera un règlement établissant la répartition des coûts travaux sur le cours d'eau Drapeau exécutés en 2017 selon l'acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska.

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2018 «MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA»

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté et remplace celui adopté à la séance ordinaire tenue le 13 novembre dernier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018,

qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débiteront à 20H00 : 8 janvier ; 5 février ; 5 mars ; 9 avril ; 7 mai ; 4 juin (endroit à déterminer) ; 9 juillet ; 6 août ; 10 septembre ; 2 octobre ; 5 novembre ; 3 décembre.

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEUDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2017 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à affecter au surplus aqueduc-égouts les dépenses suivantes de l'année 2017 : Vidange de l'étang # 2 : 35 684.24 \$; Réparation et/ou amélioration à l'usine des étangs : 26 228.63 \$; TOTAL À APPLIQUER AU SURPLUS AQUEUDUC/ÉGOUTS : 61 912.87 \$

RÉSOLUTION POUR MANDAT D'ARPENTAGE (ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate monsieur Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, à procéder à un certificat d'arpentage visant l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 007 117, appartenant à la Ferme Cap Blanc Inc. sise au 351, Rang du Cap à Kamouraska, si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la Municipalité.

RÉSOLUTION POUR MANDAT DE PRÉPARATION D'UN CONTRAT VISANT L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate monsieur Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'un contrat visant l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 007 117, appartenant à la Ferme Cap Blanc Inc. sise au 351, Rang du Cap à Kamouraska, si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la Municipalité.

RÉSOLUTION POUR MANDAT DE PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION À LA CPTAQ VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-

INCENDIE EN ZONE AGRICOLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité monsieur Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'une demande d'autorisation à des fins autre que l'agriculture qui sera transmise à la CPTAQ portant sur l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie sur une partie du lot 4 007 117, appartenant à la Ferme Cap Blanc Inc. sise au 351, Rang du Cap à Kamouraska, si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la Municipalité.

RÉSOLUTION POUR MADATER ENGLOBE À PROCÉDER À DES FORAGES SUR LE FUTUR SITE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate la firme Englobe à procéder à des forages sur une partie du terrain appartenant à la Ferme Cap Blanc Inc., du 351, Rang du Cap, identifié par le lot 4 007 117 visant l'acquisition d'une servitude pour la construction d'une citerne-incendie si le tout est conforme à la construction d'une citerne ou si non-conforme, à un autre endroit désigné par la Municipalité.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité approuve les prévisions budgétaires 2018 ainsi que les dépenses en immobilisations pour le Service inter municipal de Sécurité incendie telles que soumises par la Ville de Saint-Pascal et accepte de verser sa contribution financière conformément aux modes de répartition établis à l'entente inter municipale relative à la sécurité incendie.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal

INFORMATIONS DU MAIRE

-Réunion de travail sur le budget la semaine dernière.

-Prolongation de la date d'échéance du

Conseil municipal de Kamouraska



programme déposée au DÉC.

-Dépôt des plans et devis (50 %) visant la mise aux normes de l'eau potable.

-Rencontre avec l'entrepreneur des chemins d'hiver pour fermeture de certaines routes lors de tempêtes importantes.

APPUI MUNICIPAL AU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'engager la participation de la Municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25,00 \$ libellé à l'ordre de Projection 16-35.

RÉSOLUTION CONCERNANT LES EFFETS DE LA RÉNOVATION CADASTRALE SUR LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES DU SAINT-LAURENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande au CEHQ de résoudre cet imbroglio au plus vite (d'ici le 30 avril 2018), délai après lequel les municipalités et les citoyens mobilisés auront recours aux moyens qui leur sont disponibles pour dénouer l'impasse.

COMMANDITE COMITÉ D'ENTRAIDE (DÎNER DES PERSONNES SEULES)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité commandite un verre de moût/personne au Comité d'entraide de Kamouraska concernant le dîner des personnes seules qui se tiendra le 14 décembre prochain ; **QUE** le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative

INSCRIPTION AU COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité

autorise des représentants municipaux et/ou employés à participer au Colloque en Sécurité civile qui se tiendra samedi le 3 février prochain à Pohénégamook. Coût/personne : 340,00 \$ incluant la formation, le repas du midi ainsi que les pause-café.

PRIX DE FIN D'ANNÉE –COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie financièrement la demande du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière concernant la remise des prix scolaires prévue le 7 juin 2018. Montant versé : 100.00 \$.

PRÉVOIR SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2018-2019-2020

Une séance extraordinaire se tiendra lundi le 18 décembre prochain à 20H00 concernant l'adoption du budget de l'année 2018 ainsi que le plan triennal des immobilisations pour 2018-2019-2020

TRANSFERT D'UN BUDGET NON-DÉPENSÉ EN 2017 AFFECTÉ À UN SURPLUS CUMULÉ EN 2016 & ANNULLATION DU MONTANT PRÉVU POUR LE QUAI TACHÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à transférer un budget affecté au 31 décembre 2016 à un surplus cumulé pour 2017 pour le montant suivant : 20 000.00 \$ du budget prévu au compte « Excédent de fonctionnement affecté au projet de développement domiciliaire » non dépensé en 2017. Montant à transférer pour premier versement d'aide financière prévu au projet du Parc-École (15 000.00 \$ à verser en 2017 et 15 000.00 \$ à verser en

2018)

ANNULATION DE L'AFFECTATION PRÉVUE POUR LE QUAI TACHÉ – MONTANT SERA LIBÉRÉ ET DIRIGÉ AU SURPLUS DU FONDS GÉNÉRAL 2017.

15 000.00 \$ du budget prévu au compte GL/02-70290-959 (subvention tourisme et développement) transféré au compte Surplus cumulé affecté - projet Quai Taché non-dépensé en 2017. Ce montant sera libéré et réaffecté au surplus du Fonds général de la municipalité pour l'année en cours.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2016)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à régler le problème de précisions du débitmètre à l'usine de traitement de l'eau potable applicable à l'année 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Question sur l'ouverture et l'entretien de la patinoire 2017-2018.

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES CONCERNANT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de soumissions publiques sur le SÉAO (Système électronique d'appels d'offres concernant le projet de réaménagement du Centre communautaire.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2017

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf messieurs Robert Lavoie et Patrick Pelletier.

ACCEPTATION/REFUS DE SOUMISSIONNAIRES CONCERNANT LE PROJET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (PAR VOIE DE SOUMISSION PUBLIQUE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à l'ouverture de la soumission (par voie de soumission publique) reçue dans le cadre du projet d'amélioration du Centre communautaire, la Municipalité refuse le plus bas soumissionnaire, Construction Luc Moreau, n'étant pas conforme au devis de soumission puisque le document (garantie de cautionnement) n'a pas été fourni tel que spécifié au devis de soumission ; **QUE** la municipalité accepte donc le 2e soumissionnaire, Construction Ferdinand Laplante, étant conforme au devis de soumission. Montant de la soumission reçue pour Construction Ferdinand Laplante Inc. : 266 915.00\$ (taxes incluses).

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf monsieur Robert Lavoie.

LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU

La directrice générale fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2017 préparé par madame Valérie Dumont, adjointe administrative.

AUGMENTATION DE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise une augmentation de salaire de 2% pour les élus municipaux et les employés (es) municipaux à compter du 1er janvier 2018 ; QUE le tarif remboursable pour les frais de kilométrage pour les employés municipaux et les élus municipaux soit maintenu à 0,50 \$/km pour l'année 2018.

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES -ANNÉE 2018 DE L'OMH DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte les prévisions budgétaires 2018 déposé par la SHQ pour l'OMH de Kamouraska ; Contribution municipale : 2 645.00 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1991-02 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2017-08 sans modifications. *(Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).*

RÈGLEMENT 2017-09 VISANT À MODIFIER LE

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1991-03 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2017-09 sans modifications. *(Ce projet de règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal).*

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS À TÉTRATECH QI INC. CONCERNANT LA PRÉPARATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à Tétratech QI Inc. une offre de services professionnels visant la préparation de plan et devis pour la construction d'un réservoir-incendie.

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION À TÉTRATECH QI INC. À PRÉPARER ET À SOUMETTRE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE ENVIRONNEMENTALE RELIÉE AU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUPRÈS DU MDDELCC, DE MÊME QU'À PRÉSENTER TOUT ENGAGEMENT EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise Tetra Tech QI inc. à préparer et à soumettre en son nom toute demande environnementale reliée au projet auprès du MDDELCC, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande; QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec les autorisations accordées; QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à : Utiliser et à entretenir ses installations de

production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté; Le cas échéant, faire le suivi et respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues; Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service; QUE la municipalité de Kamouraska autorise, le cas échéant, le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC pour l'obtention des autorisations.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE RADIATION DE LA SERVITUDE ACQUISE DE FERME JYM INC. CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE. (CONTRAT # MINUTE : 13 378 AVEC ME CLAUDE GAGNON, NOTAIRE).

IL A ÉTÉ RÉSOLU de mandater Me Claude Gagnon, notaire, afin de procéder à l'extinction de cette servitude par la publication d'un acte à cet effet au registre foncier et de mandater monsieur Gilles A. Michaud, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de même que tout autre document utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANS -APTE - TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2018

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle pour l'année financière 2018 son adhésion au Services de transport adapté et collectif – Trans-Apte de La Pocatière. Coût : 1 971,91 \$.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Raccordement à Hydro-Québec du Centre communautaire et la génératrice.
- Premières redevances versées par la MRC de Kamouraska pour le nouveau Parc éolien.
- Soumission retenue pour travaux

Conseil municipal de Kamouraska



d'amélioration du Centre communautaire : Construction Ferdinand Laplante.

-Rencontre avec le député fédéral prévue le 17 janvier prochain.

-Présence à la conférence de presse de DÉC pour les projets acceptés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'Infrastructure communautaire de Canada 150.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OPTION DE SERVITUDE BELL-HYDRO-QUÉBEC (AÉRIEN-SOUTERRAIN) – CORRIDOR DE SERVITUDE POUR ACQUISITION DES DROITS RÉELS ET PERPÉTUELS DE SERVITUDE SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT : 5 894 886 – NUMÉRO DE DOSSIER DE BELL : 203400.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'option de servitude (corridor de servitude) entre Bell, Hydro-Québec et la municipalité déposée par Bell en date du 14 décembre 2017 et portant le numéro 203400 ; QUE la municipalité donne et accorde à Bell Canada et à Hydro-Québec, leurs représentants et ayants droits, une option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle de terrain ayant une superficie (à déterminer par l'arpenteur-géomètre).

MANDAT À L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE POUR DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA SERVITUDE ACCORDÉE À BELL & HYDRO-QUÉBEC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate l'arpenteur-géomètre, monsieur Jules Lévesque, à procéder à une description technique de la servitude accordée à Bell & Hydro par la municipalité sur une parcelle de terrain ayant comme numéro de lot : 5 894 886.

MANDAT NOTARIÉ POUR ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE ACCORDÉE À BELL & HYDRO-QUÉBEC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate le notaire, Me Claude Gagnon, à procéder à l'enregistrement d'une servitude accordée par la municipalité à Bell & Hydro- Québec sur une parcelle de terrain ayant comme numéro de lot : 5 894 886. Une description technique sera préparée par monsieur Jules Lévesque, arpenteur-géomètre.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT «STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE» - ANNÉE 2016

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le rapport de Stratégie d'économie d'eau potable – année 2016 tel que présenté par Mychelle Lévesque, directrice générale, au MAMOT et accepté par ledit ministère en date du 6 décembre 2017 en tenant compte de deux points importants (indiqués sur le courriel).

APPUI FINANCIER – PROJET IMPACT 2018

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité verse une aide financière de 100,00 \$ pour la réalisation du projet IMPACT -Édition 2018 qui se tiendra mercredi le 25 avril prochain au Centre Premier Tech de Rivière-du-Loup.

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE À PRÉSENTER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le maire Gilles A. Michaud puisse présenter le projet de développement touristique des quais de Kamouraska lors de la prochaine séance du conseil de la MRC de Kamouraska; QUE nous demandons l'appui de la MRC à notre

projet; QUE nous demandons l'appui de la MRC au dépôt de notre demande d'aide financière que nous présenterons au FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions).

TRANSFERT D'UN BUDGET NON-DÉPENSÉ EN 2017 POUR AFFECTATION AU SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ AU 31/12/17 POUR APPLICATION À DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2018 SUR LE RANG DES CÔTES (REMPLACEMENT DE PONCEAUX).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité procède à un transfert d'un budget non-dépensé en 2017 au GL/ 23-04000-521 au montant de 40 000,00 \$ pour être affecté à un surplus cumulé affecté au 31 décembre 2017 afin d'être appliqué à des travaux de remplacement de ponceaux sur le Rang des Côtes (participation municipale au projet présenté au MTQ dans le cadre du volet RIRL) (Réhabilitation du réseau routier local) en 2018.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ENGLOBE (CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la proposition de Englobe concernant le contrôle qualitatif des matériaux et l'étude géotechnique visant la construction d'un réservoir-incendie ; Coût de la proposition : 5 740.00 \$ + taxes applicables.

PÉRIODE QUESTIONS

-Interrogation d'un citoyen sur le contrat de rénovation du Centre communautaire.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
téléc. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Socio-culturel

Remerciements pour le dîner des personnes seules

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution, qui nous a permis de recueillir 338.15\$ lors de l'événement et dans les tirelires qui se trouvaient au Jardin du Bedeau, au salon Mousse et Vague, à la chocolaterie La Fée gourmande, à l'église et à la Poissonnerie Lauzier, afin de nous aider à défrayer les coûts du repas pour les personnes seules.

En effet, le 14 décembre dernier, 27 personnes étaient réunies au Bistro Coté Est pour un dîner suivi d'un tirage de cadeaux et de chants. Merci à Perle et à Kim pour l'excellent repas ainsi que pour leur générosité et l'accueil chaleureux.

Merci aussi à nos généreux commanditaires : la Caisse Desjardins du centre de Kamouraska, le conseil municipal de Kamouraska, le Comptoir Gourmand, la chocolaterie La Fée gourmande, le Quai des Bulles, le Jardin du Bedeau, le motel Cap Blanc, le Quai No 3 et Johanne Dionne, notaire.

De plus, nous sommes très reconnaissants pour les denrées non périssables recueillies à l'épicerie le Jardin du Bedeau et à un beau geste de soutien de la Poissonnerie Lauzier qui nous ont permis de distribuer des paniers de Noël à des citoyens de notre paroisse.

Le Comité d'entraide de Kamouraska



EN FÉVRIER, CHEZ CÔTÉ EST

- VENDREDI 2: SOIRÉE GIN ET GRAYLAX**
- VENDREDI 9: SOUPER DE LA ST-VALENTIN**
- SAMEDI 10: SOUPER DE LA ST-VALENTIN**
- DIMANCHE 11: BRUNCH**
- VENDREDI 16: LANCEMENT D'ENCABANÉE, DE GABRIELLE FILTEAU-CHIBA**
- VENDREDI 23: SOIRÉE MAILLAGE DES ARTISANS PRODUCTEURS ALIMENTAIRE**
- SAMEDI 24: SOIRÉE HIVERNALE DANS LE FORT PIZZA**
- DIMANCHE 25: BRUNCH**

HEURES D'OUVERTURE

- LES VENDREDIS: 16H À TARD
- LES SAMEDIS: 16H À TARD
- LES DIMANCHES: 10H30 À 12H30



Patrimoine maritime de Kamouraska

L'assemblée générale de la Corporation du Patrimoine maritime de Kamouraska se tiendra le jeudi 8 février prochain à 19h30, au local des Loisirs. Vous êtes tous les bienvenus!



La Patate Rive-Sud
TRANSFORMATEUR

Ferme P.A. Michaud
PRODUCTEUR

Paul-André Michaud et Maryse Morneau
31 avenue Morel, Kamouraska, Québec, G0L 1M0
Tél.: 418 492-9193 | téléc.: 418 492-9699
fermepamichaud1@sympatico.ca



Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100
ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Mots de nos lecteurs

HOMMAGES À MADAME HUGUETTE CARRETIER



SON Kamouraska

Huguette avait sa manière bien personnelle de parler de SON boulanger, SA boulangère, Ses poissonniers SES deux garçons du dépanneur, Son cueilleur de champignons, SON quai, SON ?...et j'en passe. Elle adorait SON Kamouraska en toutes saisons et Le partageait joyeusement et «culinairement» avec ses très nombreux amis, résidents ou estivants.

Son état de santé n'a jamais altéré sa bonne humeur, sa générosité, sa joie de vivre! Merci Huguette pour cette belle leçon de sérénité.

SA voisine d'en-haut, Suzanne Richer-Drouin

L'art de vivre...

Notre belle amie Huguette incarnait de qu'on appelle «l'art de vivre». Passer du temps en sa compagnie était un réel bonheur. Avec son adorable accent du Sud de la France, l'écouter parler était un pur délice.

Élégante et décontractée à la fois, on se souviendra de son charmant sourire et de son immense amour pour Kamouraska, son envie de le partager et de le protéger. Heureuse dans son village d'adoption, elle aimait les gens d'ici. Elle s'émerveillait devant l'architecture, les fabuleux paysages, respirant à fond l'air du fleuve ou l'odeur du thym sous ses pieds dans le gazon du 129 LeBlanc.

Huguette recherchait le vrai. Autant pour les choses matérielles que dans les relations humaines. Du bouquet de fleurs fraîchement coupées de son jardin aux échanges d'idées, Huguette voulait l'authenticité. On avait l'impression qu'elle savait profiter des instants qui passent, d'utiliser son temps afin de ne rien manquer et jusqu'à la toute fin, elle a voulu « être dans la vie ».

Ce fut un bonheur de faire ce trop court bout de route avec cette « grande petite dame » qui laisse une empreinte considérable dans nos cœurs.

Marie-Claire Jalbert et Mario LeBel



Claude Paradis



Nouveau CH-R 2017

Venez me rencontrer, il me fera plaisir de vous conseiller

T. 418.862.3222
C. 418.867.0863

Mots de nos lecteurs

Une femme remarquable...

En 1996, nous avons fait connaissance avec cette petite femme si coquette et son gentilhomme botaniste qui cherchaient un lieu pour venir s'installer. Une grande histoire d'amour pour Kamouraska commençait...

Son riche vocabulaire, sa façon de raconter des anecdotes, des histoires de son pays, de Toulouse, de ses voyages, de ses rencontres avec les gens qu'elle aimait, et captivait son auditoire. Le timbre de sa voix si chantante résonnera encore longtemps en nos mémoires.

Elle avait un talent remarquable pour la broderie, un Art quasiment perdu aujourd'hui. Ses ouvrages démontraient de sa part une grande minutie et un savoir-faire

Ses nappes, ses rideaux, ses coussins qui sont des œuvres d'art, mériteraient d'être exposées un jour au grand public!

Son regard coquin, sa franchise, son intérêt pour le travail artistique ont fait d'elle une bonne amie, une confidente, une conseillère remarquable que nous remercions infiniment... Elle restera présente en chacun de nous, qui ont eu la chance de la fréquenter, par les nombreux fils d'amitié qu'elle a su relier.

Nous sommes attristés de son départ mais nous nous souviendrons d'une personne pleine de joie de vivre, de son optimisme, de ses encouragements et de si bons moments mémorables avec Huguette Carretier!

Denise et Jochen Niemand

Je ne peux penser à Huguette sans sentir en moi, un immense bonheur d'avoir eu la chance de la connaître... Huguette était spéciale, elle était une de ces femmes brillantes, cultivées et renseignées avec qui on se sentait à l'aise.

Toujours sereine et d'humeur heureuse, elle savait aider de différentes manières tous ceux qui s'adressaient à elle. Merci Huguette pour l'aide apportée au Patrimoine maritime de Kamouraska, tes écrits ont toujours su nous rendre la tâche plus facile.

Ce Kamouraska que tu aimais tant, toi et Robert, vous étiez amoureux de ce village que vous trouviez si beau, de sa grève, de ses quais, «de ton rocher», de tous les gens qui vous entouraient, vous n'aviez que des amis.

Huguette, on ne pouvait pas ne pas t'aimer... et ces amis aujourd'hui te disent, on ne t'oubliera jamais... Huguette tu resteras toujours vivante dans mon cœur et dans mes pensées.

Magdeleine

Fier partenaire
des événements
d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE

 PROMUTUEL ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014 La Pocatière * 418 856-4429



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska

Agenda

Février 2018

5 février, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
6 février	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
8 février, 19h30	Assemblée générale de Patrimoine maritime	Local des loisirs	
13 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
19 février	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 2
20 février	Dîner du Club des 50 ans et plus	Local des loisirs	Claude Langlais 418 492-2984
23 février	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
24 février 13h30	Fête de l'hiver	Local des loisirs	Comité famille
27 février	Collecte des ordures et des matières recyclables		418 492-6523 poste 1

Mars 2018

3 mars, 19h00	Sortie raquette à la pleine lune	Coin Lauzier/rang du Cap	Comité famille
5 mars, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
13 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
19 mars	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 2
20 mars	Dîner du Club des 50 ans et plus	Local des loisirs	Claude Langlais 418 492-2984
20 mars	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
23 mars	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
27 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale



KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Fermé pour l'hiver
Réouverture en mai 2018

Merci de votre fidélité et à bientôt!

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

CHOCOLATERIE

La Fée Gourmande



KAMOURASKA

OUVERT À L'ANNÉE

CHOCOLATERIE BAR LAITIER

La Fée Gourmande
65, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Crêpes et desserts
Chocolat chaud maison

Crème glacée molle
Sorbets et gelato maison
Trempages maison
Poutine glacée de Kamouraska



POISSONNERIE

Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com